



Rétrogradation volontaire de corps dans la FP ?

Par **dongola**, le **04/06/2016** à **19:52**

Bonjour,

Fonctionnaire d'état titulaire de catégorie B, je me rends compte que je m'épanouirais davantage en catégorie C (moins de responsabilité donc moins de stress même si salaire moindre).

Le droit administratif étant assez nébuleux sur ce sujet, je voulais donc savoir s'il était techniquement possible de "rétrograder" en C dans la même administration ?

Quelles sont les pistes que vous me conseilleriez, outre la démission et passer le concours de catégorie C ? Evoquer mes angoisses et mon stress au cours de la visite auprès du médecin du travail me permettrait il d'obtenir à minima un détachement dans la catégorie inférieure ?

Merci

P.S : Techniquement, puis je m'inscrire au concours de catégorie C de mon administration sans démissionner ?